**CADRE MEMOIRE METHODOLOGIQUE**

Dans le cadre de leur réponse, les candidats doivent fournir un mémoire technique. Ce mémoire technique doit permettre à la personne publique de valider la pertinence de la réponse et de juger concrètement si cette dernière répond aux exigences et aux contraintes du cahier des charges.

Le candidat devra aller au-delà d’une simple redite du CCTP et développer sa réponse pour obtenir la note technique maximale.

Le mémoire technique **suivra** **obligatoirement** le plan suivant :

1. **Pertinence des moyens humains**

Le candidat présentera les points suivants :

* Les profils de **l’ensemble** du personnel présent sur le site François-Mitterrand, Richelieu et le site de Bussy-Saint-Georges
* L’organigramme de l’organisation mise en place pendant l’exécution du marché ;
* Les modalités envisagées pour la formation interne des moyens humains (maintien et développement des compétences du personnel) ;
* La description des mesures envisagées lors de l’arrivée d’un nouveau salarié sur site.

1. **Pertinence de la méthodologie et de l’organisation proposées par le candidat**

Le candidat présentera l’organisation générale des prestations qu’il compte mettre en œuvre pour réaliser les prestations. A cette fin il détaillera :

* La phase de prise en charge du marché ;
* Le contenu du programme de maintenance ;
* La traçabilité et le retour d’informations sur les prestations.
* La méthodologie de gestion du relampage ;
* L’organisation des équipes vis à vis des prestations à effectuer,
* Les modalités des rondes techniques ;
* Le mode de remplacement de ce personnel pendant des périodes de courtes et de longues durées ;
* L’organisation de l’astreinte ;
* La méthodologie lors d’une demande d’approvisionnement urgente de pièces détachées ;
* Des exemples de livrables remis pendant le marché (compte-rendu d’intervention, rapport annuel d’exploitation) ;
* La méthodologie mise en œuvre pour le contrôle, le suivi et la qualité des prestations ;
* La phase de fin de marché.

1. **Pertinence des moyens techniques et matériels**

Le candidat détaillera les moyens logistiques qu’il compte mettre en place. A cette fin présentera :

* La gestion du stock des pièces détachées, matériels et consommables ;
* Les moyens d'accès pour travail en hauteur en toute sécurité ;
* Les EPI (Equipement de protection individuelle) mis à disposition ;
* Les moyens techniques et matériels relatifs au relampage ;
* Les consommables nécessaires à la maintenance.

1. **Développement durable**

Le candidat détaillera les efforts consentis en matière de développement durable dans tous ses composants (environnemental, économique et social) en lien **exclusivement** avec l’exécution du marché.

Il devra détailler les mesures prises pour limiter l’impact environnemental des opérations d'entretien et de maintenance des équipements proposés, décrire la procédure utilisée pour le traitement des déchets lors des opérations de maintenance, ainsi que les engagements pris en matière de recyclage de ces déchets.